

Communiqué de presse – 23/12/2019

CNM : LE PRODISS SALUE L'ENGAGEMENT DU MINISTRE POUR LE SPECTACLE

Le 20 décembre 2019, le dernier conseil d'administration du Centre National des Variétés et du Jazz (CNV) a voté, à l'unanimité, le budget initial 2020 avec des aides sélectives pour le spectacle musical et de variété, en hausse de 1,5 millions d'euros au regard du projet de budget initial proposé pour 2020.

Le PRODISS se félicite de **cette décision rendue possible par l'arbitrage favorable du ministre de la Culture, et l'en remercie**. Ce signe de confiance est essentiel à l'aune du Centre National de la Musique (CNM).

En mobilisant une partie des réserves du CNV générées par les entrepreneurs de spectacles, pour mieux doter les aides sélectives du secteur dès 2020, le CNV s'inscrit dans la démarche vertueuse qui a toujours été la sienne. Elle accompagne l'ambition portée par le ministre de la Culture pour le CNM, en proposant **un budget volontariste pour le spectacle vivant accompagnant ainsi la transition vers le futur établissement public**.

Ce soutien complémentaire aux professionnels du spectacle musical et de variété est essentiel, notamment au regard de l'état des lieux des rapports Bois-Cariou et Roch-Olivier Maistre, qui avaient chacun largement documenté **les besoins et l'extrême fragilité du secteur, un constat qui a contribué à légitimer l'existence du projet CNM**.

Par ailleurs, cette dotation s'inscrit dans une période transitoire où le travail de répartition des 7,5 M€ de ressources nouvelles pour le CNM ne pourra aboutir, au mieux, qu'au 2^{ème} semestre 2020.

Le PRODISS continuera de s'engager pour que la gouvernance du CNM puisse construire des mécanismes d'aides en cohérence avec l'ambition de l'établissement public, qui repose sur les projets artistiques défendus par les professionnels du spectacle musical et de variété.

La montée en puissance du CNM, se fera en co-construisant, tant avec l'État, qu'avec la diversité des composantes de la filière musicale française. **Ambition de moyens, représentativité objectivée, doivent constituer la pierre angulaire de l'équilibre dynamique du futur établissement**.

Après avoir fondé en 1986 le Fonds de soutien chanson, variétés, jazz, devenu en 2002, le CNV, le secteur est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire avec l'installation au 1^{er} janvier 2020, du Centre national de la musique. **Le PRODISS salue ici le travail du producteur de spectacles, Gilles Petit, dont son mandat de président du CNV qui a débuté fin 2015**, a été marqué par un engagement exceptionnel pour la profession, et a permis d'accompagner le CNV vers le CNM, aux côtés des équipes permanentes.

Contacts presse : Aline Renet – a.renet@prodiss.org – 06 66 66 39 00

A propos du [PRODISS](#)

Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle musical et de variété en France. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 350 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.